

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UNE CONSULTANT/E NATIONAL/E POUR L'ELABORATION D'UNE CARTOGRAPHIE DES IMMIGRES EN TUNISIE

I. CADRE DE LA CONSULTATION :

La Tunisie a été pour longtemps considérée comme un pays d'émigration mais depuis quelques années et notamment depuis 2011, le «profil migratoire» national a connu un changement. En effet, la Tunisie est de plus en plus considérée comme un pays d'accueil et de transit des immigrés avec des nationalités et des statuts différents.

D'après le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2014), l'effectif total des ressortissants étrangers résidents en Tunisie, s'élève à 53490. Les ressortissants maghrébins (Algériens, Libyens et Marocains) sont estimés en 2014 à 24333, contre 15007 européens et 7524 ressortissants d'Afrique subsaharienne. En 2016, 800 personnes ont demandé l'asile à la Tunisie, et qui relèvent de la compétence de l'UNHCR (demandeurs d'asile et réfugiés).

Il existe différents profils d'immigrés vivant en Tunisie, avec des caractéristiques sociodémographiques et économiques variées. Certains de ces immigrés sont en situation régulière, d'autres sont en situation irrégulière ; certains ont pour objectif de s'installer en Tunisie, d'autres n'y sont que de passage. De plus, un grand nombre d'entre eux trouvent des difficultés d'accès aux services existants en plus des besoins socio-sanitaires qui doivent être satisfaits.

C'est dans ce contexte, que l'Office National de la Famille et de la Population avec l'appui du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida la Tuberculose et le Paludisme, dans son plan d'action 2017 lance un appel à candidature pour le recrutement d'un/e consultant/e national/e qui sera chargé/e de l'élaboration d'une cartographie nationale des immigrés ainsi que celle des services et des organismes prestataires de services en Tunisie.

Un comité technique sera créé pour assurer le suivi des activités du/e le/a consultant/e, ce comité sera coordonné par l'ONFP et il sera constitué de différents organismes (La Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de migration, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, l'Observatoire National de la Migration, l'Organisation Internationale pour les Migrations, l'UNFPA et Médecins du Monde).

II. OBJECTIFS :

1- Objectifs général :

Elaborer une cartographie des immigrés et des organismes prestataires de services, afin de faciliter leur prise en charge médico-sociale et de favoriser leur bien-être en Tunisie.

2- Objectifs spécifiques :

- Identifier le profil sociodémographique, économique et administratif des immigrés (âge, genre, situation maritale, statut migratoire ...).